



Litige avec le constructeur suite à indexation bt01 signé 1000€

Par **galtier**, le **23/02/2008** à **16:56**

Nous avons signé un contrat UNCFMI le 26/02/2006 avec également une feuille de calcul avec une actualisation de 1000 € qui a été transférée à la banque. Les travaux doivent débuter en septembre 2006.

Obtention du prêt 06/2006 - Le constructeur gère le PC qui est refusé 2 fois: dont une non consultation de POs ; J'adresse un RAR leur stipulant que je n'accepterai aucune hausse de prix (Notamment celle du BT01) et que le prix est ferme et définitif pas de réponse - Le PC est obtenu en 02/2007, et je reçois l'appel de fonds avec en haut une hausse de 5 300 € - J'appelle pour savoir de quoi il s'agit pas de réponse

J'adresse 3 RAR sans réponse dont une au siège social

Je reçois le 14/02/2008 une lettre sans relance ni recommandée pour adresser par chèque la somme de 3600 €. Sur les 5300 nous leur avons réglé 1300€ que nous avons signé comme indexation .

Quels sont nos droits ? (Plusieurs soucis : cheminée mise sans plan ! etc ..)

Je suis perplexe car nous leur avons laissé un chèque d'appro de 5050 €, et signé une indexation à 1000€

Cordialement,

Par **justeau**, le **15/04/2008** à **03:37**

bonjour , je lis votre question et elle ressemble un peu à la mienne j'ai le même problème avec mon constructeur qui ne voulait rien savoir donc j'ai laissé les travaux débuter et le jour de la

livraison j'ai refuser de payer donc pas de clef. j'ai fait appel a un avocat qui nous dit etre dans nos droit mais cé tres complexe et angoissant; si vous n'avez pas signer d'avenant n'en signé sutout pas et si vous pouvai vous faire aider par ufc que choisir ils sont tre competant pour moi ce n'etait pas possible car je suis en sci néanmoins il m'on donner toutes les demarche a suivre. donner moi des nouvelles de votre affaire . bonne chance en meme temp